This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. π b. 223

ELOGE
DE CHARLES V,
ROI DE FRANCE.

DISCOURS

QUI A REMPORTÉ LE PRIX
de l'Académie Françoiſe en 1767.

Par M. DE LA HARPE.

Vim temperatam Dî quoque provehunt
In majus. *Horat.*

A PARIS,
Chez la V. REGNARD, Imprimeur de l'Académie Françoiſe, Grand'Salle du Palais, & rue baſſe des Urſins.

M. DCC. LXVII.

INSTITUTION
OF
LIBRARY

ELOGE
DE CHARLES V,
ROI DE FRANCE.

ON a proſtitué la louange. C'eſt une des uſurpations du vice & de la médiocrité ſur le talent & la vertu. La louange, pour avoir été prodiguée, eſt devenue ſuſpecte; elle ceſſe de l'être, quand elle eſt le tribut de la poſtérité reconnoiſſante; il lui faut le ſceau des âges pour la conſacrer. Les mauvais Princes ne ſont loués après leur mort, que dans le moment des cérémonies funèbres. C'eſt à la vaine dignité de leurs cendres que s'adreſſent les derniers menſonges de la flatterie, qui s'éloigne enſuite de leur tombeau pour aller tromper leur Succeſſeur; & ſi les hommages qu'ils ont reçus, s'étoient jamais

étendus plus loin, je n'aurois pas la force de commencer l'éloge d'un grand Roi.

Un Corps respectable, qui a rappelé l'éloquence à l'une de ses plus nobles fonctions, celle de célébrer les Hommes supérieurs, après avoir honoré la mémoire de deux Guerriers illustres dans un genre différent, d'un vrai Magistrat, d'un grand Ministre, d'un Philosophe, propose enfin l'éloge d'un Monarque. C'est peut-être nous faire entendre, que le Monarque doit réunir, du moins en partie, tous ces talens divers, dont dépend le sort des Nations; qu'il doit rassembler sous ses regards la Guerre & les Loix, l'administration intérieure & étrangère, & qu'il doit avoir sur-tout ces vues générales & bienfaisantes, qui sont la Philosophie du Trône. C'est à ces titres que CHARLES V a mérité l'hommage public qu'on lui décerne aujourd'hui.

Cet honneur ne peut pas sans doute émouvoir une cendre insensible. La foible voix de l'Orateur ne pénétrera pas dans la tombe, où repose depuis tant d'années ce Roi toujours cher à la France; mais ne peut-on louer le mérite que pour lui-même? Il en a si peu besoin. Ah! c'est pour ceux qui savent le chérir ou l'imiter. Et quelle est l'ame froide, qui entend sans émotion l'éloge du grand Homme? Quel est le cœur dur, qui n'écoute pas avec avidité l'histoire des bienfaits? Quel est le Prince dont l'orgueil dédaigneroit la reconnois-

ſance des Peuples, & ne déſireroit pas d'en recevoir de pareils témoignages pluſieurs ſiècles après ſa mort?

CHARLES V ſe préſente à nous ſous le double aſpect de Reſtaurateur de la France, & de Légiſlateur. Il ſoutint & remplit également ces deux titres. Son nom ſeul ſuffit pour intéreſſer quiconque eſt né François; mais j'ajouterai qu'il n'eſt aucun Citoyen d'un Etat policé dont je n'attiraſſe l'attention, ſi je lui diſois: je vais vous parler d'un Homme qui fut nommé Sage, & ce Sage étoit Roi.

PREMIERE PARTIE.

LES premiers regards qu'il nous faut jeter ſur la France, avant de parler du Prince qui ſut la rétablir, ſont des regards de douleur. La naiſſance & la jeuneſſe de CHARLES furent placées dans les orages, entre deux époques fatales à la Nation, les journées de Crécy & de Poitiers. Il fut témoin de la ſeconde, qui rouvrit les plaies ſanglantes qu'avoit laiſſées la première, & parut les rendre mortelles. L'infortuné Jean II, qui n'eut que l'héroïſme d'un Chevalier, au lieu des qualités d'un Roi, eſt emmené captif à Londres, où ſes ennemis admirent ſa conſtance, en profitant de ſes fautes. La moitié du Royaume eſt envahie par cet heureux Edouard, pour qui le Prince de Galles avoit vaincu. La France démembrée a dans

ſon ſein un ennemi puiſſant & implacable, tout prêt d'en dévorer les reſtes. Les fléaux domeſtiques ſe joignent à tant de déſaſtres. Les Habitans des Campagnes, accablés par la Guerre & par les exactions qu'elle entraîne, enhardis par les malheurs publics, qui leur font eſpérer l'impunité, ſe ſoulèvent contre la Nobleſſe avec toute l'inſolence des eſclaves & toute la férocité de ces ſiècles.

Les Provinces déja déſolées par l'Etranger, ſont livrées à de nouveaux ravages & à une deſtruction plus affreuſe. La terre, qui n'a plus ni moiſſons ni cultivateurs, eſt par-tout arroſée de ſang & couverte de cadavres. Par-tout on repouſſe la force par la force, & le meurtre par le meurtre, & l'on ne peut lire qu'avec des larmes l'Hiſtoire de ces temps malheureux, où ce Royaume, devenu depuis ſi floriſſant, n'offroit dans toute ſon étendue qu'un vaſte théâtre de brigandages, où l'on ne voit aucune borne ni aux calamités du plus foible, ni aux barbaries du plus fort.

C'eſt dans de telles conjonctures, que CHARLES en l'abſence de ſon Père, eſt déclaré Régent à vingt & un ans. C'eſt au plus fort de la tempête qu'il eſt appelé à conduire le vaiſſeau de l'Etat. Entouré d'ennemis au dehors, il en rencontre un dans ſa Famille, plus dangereux peut-être que tous les autres. C'étoit un de ces hommes, qui, nés ſans aucune vertu, ſans amour pour la gloire, &

ſans titres pour l'obtenir, ſont d'autant plus à craindre, qu'ils peuvent haſarder tout ſans rougir de rien; un caractère vil & faux, qui dépourvu du talent de s'agrandir, ſe ſervoit de ſes vices pour nuire & pour tromper; un eſprit fécond en expédiens, parce que les plus affreux lui étoient familiers; moins adroit qu'audacieux dans ſes artifices, entreprenant tout ſans rien combiner; prodigue de ſermens, de parjures, de baſſeſſes & de trahiſons; abhorré plutôt que craint de ſes ennemis, & mépriſé de ſes complices. Tel étoit ce fameux Navarrois, nommé ſi juſtement *le Mauvais*, qui ſera toujours en horreur à ceux qui craindroient de deshonorer la politique, en la confondant avec l'art des forfaits.

Il haïſſoit d'autant plus le Dauphin, qu'il n'avoit pu ni le tromper, ni le ſéduire. Il avoit eſſayé vainement de le détacher de ſon Père, & s'étoit vu enveloppé dans ſes propres piéges. Ses vues chimériques ſe portoient juſqu'au Trône. Il fomentoit les troubles de la Capitale, livrée à des Magiſtrats pervers, & à des Citoyens factieux, qui paroiſſoient ne ſentir les diſgraces publiques que pour en augmenter l'amertume, & en éloigner les remèdes.

C'eſt une choſe remarquable, que la reſſemblance qui ſe trouve, du moins dans les premières années de leur gouvernement, entre CHARLES V qui arracha la France aux Anglois, Henri IV qui la ſauva des Eſpagnols & des Ligueurs, & Louis XIV

qui la porta au plus haut point de ſplendeur & de gloire ; tous trois nés dans des temps d'égarement & de diſcorde, forcés d'abandonner leur Capitale & de l'aſſiéger, pour y rentrer enſuite en triomphe, ne reçurent d'abord que des outrages de ce même Peuple dont ils furent adorés depuis, & ſe virent obligés de le combattre avant de faire ſon bonheur.

Je me hâte de parcourir rapidement cette Régence orageuſe, où CHARLES, revêtu d'un pouvoir précaire, lutte pendant quatre ans contre la fortune des Anglois, contre les perfidies du Roi de Navarre, contre un ſcélérat nommé Marcel, dont on connoît l'audace & la punition. Je ne m'arrête point à cette irruption d'Edouard, que CHARLES rendit inutile, & qui prépara le Traité de Bretigny. Je ne rappelle même qu'à regret ce Traité honteux & funeſte dont il fallut racheter la liberté du Roi de France, que CHARLES rejetta d'abord par amour pour ſon Pays, & qu'enſuite il accepta par amour pour ſon Père. La rançon du Roi Jean, qui ne fut pas payée toute entière, achève d'épuiſer le Royaume. Obſervateur trop ſcrupuleux peut-être d'un Traité que l'Anglois n'exécutoit pas, le Monarque François alla mourir à Londres, avec la réputation que l'infortune ne peut ôter à la vertu, & la ſageſſe ſe plaça ſur un Trône qu'avoit ébranlé l'imprudence.

L'école du malheur eſt faite pour les ames

fortes. C'eſt une éducation pénible & violente qui accable un tempérament foible, & qui affermit un corps robuſte. La France, au moment où CHARLES en devint le Maître, n'avoit plus de reſſources que celles que le génie ſait découvrir ou créer. Mais ſon Roi, nourri dans l'adverſité & dans le péril, avoit acquis cette fermeté tranquille, qui laiſſe à l'ame toute ſa force, & à l'eſprit toutes ſes lumières. Combattu ſans ceſſe par les hommes & par les événemens, il avoit appris à les mettre également à profit. L'habitude d'une réflexion profonde lui avoit fait appercevoir l'origine des fautes & des malheurs du gouvernement, & les moyens de les réparer. Enfin l'amour de la Patrie, & cette commiſération ſi naturelle pour un Peuple accablé & indigent, (car pourquoi ne croirions-nous pas que les ſentimens vertueux entrent dans les projets du génie, & encouragent ſes efforts?) l'amour, dis-je, de ſon Peuple & de ſa Patrie ſe fit ſentir à cette ame courageuſe, autant que l'intérêt de ſa propre grandeur. Il vit toute l'étendue de ſes devoirs, & il en accepta le fardeau; & avec une ſanté foible & altérée, qui ne lui laiſſoit pas entrevoir une longue carrière, il entreprit le grand ouvrage du rétabliſſement de la France, qu'à peine pouvoit-il eſpérer d'accomplir.

Son premier ſoin eſt d'ordonner une diminution de ſubſides, ſans laquelle le Peuple ne met point

de différence entre la Guerre & la Paix. Le Commerce & l'Agriculture également abandonnés, ſe raniment ſous une adminiſtration ſage & bienfaiſante. Il ſentit que le Royaume pourroit bientôt réparer ſes pertes, ſi l'on mettoit en œuvre les mains qui ſavent le rendre fertile; qu'il falloit ſur-tout prévenir ce découragement que produit la misère & qui la perpétue; & qu'il importoit, après de ſi terribles diſgraces, de raſſurer une Nation abattue & intimidée, en lui perſuadant qu'elle pouvoit encore retrouver la gloire, puiſqu'elle retrouvoit le bonheur.

Mais comment amener ce changement ſi heureux & ſi difficile? Comment repouſſer loin de la France déſolée & languiſſante, un ennemi ſi puiſſant & ſi long-temps victorieux? Comment ſoulever ce poids d'infortunes accumulées pendant deux règnes? Tout moyen violent, tout effort extraordinaire auroit porté les derniers coups au Royaume, & auroit achevé ſa ruine. Il falloit pour ſon ſalut que CHARLES eût préciſément le caractère & les talens qu'exigeoit une ſituation ſi périlleuſe, & dont aucun de ſes Prédéceſſeurs ne lui avoit donné l'exemple. Il falloit cette politique tranquille & circonſpecte, qui ſait attendre du temps ce que la force ne peut donner; qui ne pouvant heurter de front ſon ennemi, amaſſe & multiplie autour de lui les piéges où il pourra

tomber; qui obſerve toutes les fautes, & qui n'en commet point; qui emploie à reprendre ſes forces le temps que l'ennemi perd en négligeant les ſiennes. Tel fut l'art de CHARLES V : art qui le mit fort au-deſſus des deux Edouards, plus habiles à vaincre qu'à gouverner.

Le Monarque Anglois comptoit trop ſur la foibleſſe de la France, & n'en voyoit pas aſſez les reſſources. Il mépriſoit un ennemi qu'il falloit connoître, & qu'il ne ſut pas prévenir; il s'endormoit dans la molleſſe, tandis que CHARLES veilloit en épiant la vengeance. D'un autre côté, le Vainqueur de Poitiers accabloit la Guienne du poids des impôts, aliénoit des cœurs qu'il auroit dû ménager; violoit les priviléges de ſes Barons qu'il étoit dangereux d'irriter, dans un temps où ils étoient la force ou la terreur du Suſerain. Il rejetoit leurs plaintes en Maître dur & ſuperbe. CHARLES les reçut en Roi & en Politique; il exerça avec grandeur les droits de la ſouveraineté, tandis qu'il s'aſſuroit les moyens de la ſoutenir.

Enfin l'inſtant arrive où il doit recueillir le fruit de quatre ans de ſoins & de prudence. Le Prince de Galles eſt cité au Tribunal du Roi de France, la Guerre eſt déclarée dans Londres à l'orgueilleux Edouard; & pendant qu'il s'étonne de cette audace, qu'il croit téméraire & impuiſſante, le Comté de Ponthieu eſt ſaiſi par le brave Châtillon, &

réuni à la Couronne. La Guienne, confiſquée par un Arrêt, eſt envahie par les armes. Soixante Places ſont forcées ou rendues. Les Princes du Sang de France, ſoutenant l'honneur de ce grand nom, s'emparent du Limoſin & de l'Angoumois. Le Prince Noir ne ſe croit pas en ſureté dans Angoulême, & fuit pour la première fois devant les drapeaux François. Jamais révolution ne fut plus prompte & plus imprévue. Tous les reſſorts de la politique de CHARLES étoient prêts depuis long-temps, & ne furent apperçus qu'au moment de leur effet; & Edouard, qui ne les concevoit pas encore, ne ſe conſola de tant de pertes qu'en affectant le vain titre de Roi de France, lorſqu'il y perdoit ſes conquêtes.

On devoit s'attendre que l'Anglois, d'autant plus humilié de ſes diſgraces, qu'il les avoit moins prévues, alloit faire les plus grands efforts pour reſſaiſir ſa gloire & ſes avantages, qui lui échappoient à la fois. Une armée nombreuſe avoit traverſé la Mer, & ſe répandoit dans la France: il eſt vrai qu'elle n'avoit pas pour Chef le Héros de l'Angleterre. Londres voyoit alors expirer à la fleur de ſon âge cet illuſtre Fils d'Edouard, dont CHARLES V admira les vertus aimables qu'il ſavoit égaler, & les talens rares qu'il combattit avec ſuccès; qui vit détruire à ſes derniers momens l'ouvrage de ſes victoires; qui avoit effacé la gloire

de ſon Père ; & parut emporter au tombeau la fortune de ſon Pays.

CHARLES voit ſans s'allarmer le terrible appareil de la vengeance des Anglois. Accablé de maladies continuelles, il ne pouvoit être à la fois l'ame & le bras de la France ; il falloit que l'œil du Monarque rencontrât l'homme qui pouvoit la défendre. C'eſt ici que CHARLES apprend à tous les Souverains avec quelle circonſpection, j'oſerois dire avec quelle frayeur religieuſe, ils doivent uſer du droit de donner ces grandes places, émanations ſi importantes de la ſouveraineté. Qu'ils ſont heureux quand ils ont ſouſcrit au choix de la patrie & de la renommée ! Qu'ils ſont à plaindre quand ils l'ont trompé ! Ne doivent-ils arrêter leurs yeux que ſur ce qui les environne ? Le mérite eſt-il toujours ſi près d'eux ? Ne peut-il habiter que dans l'enceinte de leurs Palais ? S'il n'a pour lui ni les avantages du haſard, ni les reſſources de l'intrigue, ô Rois ! il n'attend que vos regards, & vos regards ne le chercheroient pas ! Vous avez dans vos mains le grand reſſort des ames, l'émulation, & vous négligeriez de vous en ſervir ! Eſt-ce donc à ceux qui commandent aux hommes, d'ignorer l'art de les employer ! Quel eſt le Prince dont le règne ſera glorieux ? C'eſt celui qui, comme CHARLES V, aura dit à l'homme ſupérieur : viens, achevons l'ouvrage de la nature ; elle t'a

donné des talens, je vais te donner ta place.

Il avoit reconnu le Général dans celui qui, pour le vulgaire, n'eût été qu'un Guerrier courageux. Il l'avoit d'abord opposé au Roi de Navarre. Affermi dans son choix par le succès, il l'oppose à toutes les forces de l'Angleterre; il le préfère même aux Princes de son Sang, quoique distingués par leurs exploits. Ce n'est qu'à du Guesclin qu'il veut confier la Patrie.

Un choix si glorieux à ce Guerrier ne fut pas contredit par ceux même qui pouvoient être ses concurrens. Le temps des dangers & des malheurs est vraiment le règne du génie : à force d'être nécessaire, il cesse d'être méconnu; l'intérêt d'être juste est alors le seul qu'on écoute; & l'envie, qui n'est point consultée, attend en silence le jour de l'ingratitude. Mais le Roi que nous louons n'avoit pas besoin, pour être équitable, d'être averti par le péril. Les grands talens & les grands Rois se recherchent & s'attirent. Il aimoit du Guesclin : il lui destinoit la première dignité militaire. C'est dans ces mains victorieuses, qui venoient de couronner en Castille Henri de Transtamare, qu'il vouloit remettre l'épée de Connétable. Un simple Gentilhomme fut élevé à ce rang, qu'avoient illustré les Châtillons, les de Nesles, les Briennes & les Montmorencis. Il le refusa d'abord en Guerrier modeste, il le reçut en Sujet soumis, & l'exerça en Héros.

Nous ſera-t-il permis d'obſerver que la ſcience d'évaluer les hommes eſt peut-être plus rare dans les grandes Monarchies, que dans cet ancien Gouvernement féodal, qui joignoit quelques avantages à beaucoup d'inconvéniens? Les Puiſſances, plus multipliées, plus foibles & moins riches, payoient moins de Troupes, & recherchoient plus avidement le mérite qui peut y ſuppléer. L'adreſſe d'attirer dans ſon parti les talens connus, faiſoit une grande partie de la politique de ces ſiècles. Des dangers plus fréquens & des mœurs plus ſimples, rendoient les Princes plus attentifs & plus ſenſibles aux ſervices, & la majeſté faſtueuſe des Cours n'avoit pas mis tant d'intervalle entre le Souverain qu'on trompe, & le mérite qu'on éloigne. Aujourd'hui que la conſtitution des Etats eſt plus affermie & plus robuſte, il ſemble qu'on ſente moins les fautes de la médiocrité & le beſoin du génie; il eſt confondu dans l'immenſité d'un vaſte Empire, étouffé par la foule, avili par le luxe; il s'arrête las & abattu dans une route ſemée d'obſtacles & de dégoûts; & ce ne ſont pas, le plus ſouvent, les talens & les hommes qui manquent au choix du Maître, c'eſt le choix du Maître qui manque aux hommes & aux talens.

Le Connétable attendu par la Nation, & redouté de l'Angleterre, ne trompa ni les craintes

de l'une, ni les eſpérances de l'autre. Idole des François, chéri de ceux même de ſes ennemis qui avoient aſſez de mérite pour ſentir le ſien; né pour gouverner une Armée, comme CHARLES pour commander un Empire, il joignoit à la valeur, à la franchiſe, vertus chevalereſques de ſon temps, des talens qui n'en étoient pas. Il fut le premier en France aſſujettir à des combinaiſons ſavantes & à des principes certains, les opérations militaires, livrées juſqu'alors à une audace aveugle & ignorante. Il donna peu de Batailles, & il connut la ſcience d'une Campagne; illuſtre en ce que la gloire de ſes actions fut au-deſſus de ſes dignités; heureux en ce qu'il vécut ſous un Prince, qui ſut le connoître & le récompenſer; remarquable en ce qu'il mit un Roi ſur le Trône, & qu'il ſervit le ſien, ſans que l'un ni l'autre fût ingrat.

CHARLES, inſtruit par l'expérience & les réflexions, lui avoit recommandé ſur-tout d'éviter une action générale & déciſive, qui pouvoit expoſer l'Etat. Crécy & Poitiers lui avoient appris à ne pas confier le ſort du Royaume à la ſeule valeur de cette Gendarmerie brillante & indiſciplinée, qui ſavoit mieux combattre qu'elle ne ſavoit vaincre. La bravoure impétueuſe du Connétable ſe ſoumit aux grandes vues de CHARLES. Le génie du Général fût d'accord avec la ſageſſe du Roi, & c'eſt l'éloge de ce dernier.

Nous

Nous ne ſuivrons point le cours des exploits de du Gueſclin, qui, dans un ſiècle d'ignorance, & dans l'enfance de l'art, donne le modèle de cette campagne ſavante & célèbre, le chef-d'œuvre du plus grand de nos Généraux dans un ſiècle de lumières. L'aſcendant des François ne ſe dément plus; le ſoldat qui ſe fie à ſon Général & à lui-même, eſt bien près d'être vainqueur. Les nouveaux efforts des Anglois ne ſont que leur préparer de nouveaux affronts. Par-tout ils ſont diſſipés ou détruits. Le Poitou, la Saintonge & l'Aunis, qui portoient à regret le joug de la domination étrangère, reçoivent avec tranſport l'heureux Guerrier qui les rend à la France. CHARLES déſarme cet infatigable Navarrois qu'il avoit trop épargné, ſaiſit ſes Places & ſes tréſors en Normandie, & reçoit ſon hommage & ſon ſerment en mépriſant l'un & l'autre.

Mais il méditoit contre l'Anglois une vengeance plus éclatante, & qu'il ne dut qu'à ſon génie. Ses regards s'étendoient ſur tout. Il vit la Marine languiſſante & négligée depuis Saint Louis, & il ſe propoſa de la tirer de ſes ruines. L'empire de la Mer n'avoit pas alors ſans doute cette influence ſi puiſſante qu'il dût avoir enſuite, depuis que le nouveau monde eſt devenu l'ambition & la richeſſe de l'ancien; que la balance du Commerce eſt en quelque ſorte celle des Etats; que l'on calcule

la poſſibilité des ſuccès par les dépenſes qu'ils doivent coûter, & qu'il faut des amas d'or pour renverſer avec le fer les murailles & les bataillons. Mais CHARLES s'indignoit avec juſtice que les Anglois tentaſſent de continuelles invaſions dans la France, & que la France ne reportât pas à ſon tour la terreur & les ravages chez ſes implacables ennemis. Il voulut régner ſur les deux élémens, il voulut avoir une Flotte puiſſante qui garantît nos Côtes en menaçant celles de l'Etranger, & il l'eut. Les obſtacles & les dépenſes n'effrayèrent point ſon activité; & ſon économie habile & prévoyante lui avoit préparé des reſſources. Bientôt les Ports de la Normandie retentiſſent des apprêts de cet armement. Les bienfaits & les récompenſes du Prince encouragent les travaux & l'émulation. Ses lumières préſident à la conſtruction des vaiſſeaux. L'Angleterre voit ces préparatifs effrayans, & n'a pas le temps de les prévenir. La Flotte Françoiſe ſe porte ſucceſſivement dans le Comté de Kent, à l'Iſle de Wigth, à Plimouth, ſemblable à ces orages qui parcourent rapidement un horiſon immenſe, & multiplient de tous côtés les traces de la dévaſtation & de la terreur. Les François exercent ces triſtes vengeances, que le droit de la victoire ſembloit autoriſer contre des ennemis qui avoient tant de fois abuſé de leurs avantages. Les Anglois

s'arment en foule pour arrêter la deſtruction & défendre leurs foyers. Mais malheureux par-tout, ils tombent ſous le glaive ou dans les chaînes, & l'Angleterre épouvantée croit voir dans ces déſaſtres un préſage ſiniſtre pour le règne de ſon nouveau Monarque. C'eſt dans ce moment qu'elle venoit de perdre cet Edouard III qu'elle a compté parmi ſes plus grands Rois, qui connut les faveurs de la fortune & ſes retours, qui avoit commencé par accabler la France & fini par la redouter ; qui, après avoir vécu dans la gloire, vieillit dans l'aviliſſement & les foibleſſes, & mourut dans l'abandon.

A quel point CHARLES V avoit changé la face du Royaume ! Il l'avoit vu épuiſé de Défenſeurs & de tréſors ; & cinq corps d'armée répandus dans les Provinces pourſuivoient de tous côtés nos ennemis, leur enlevoient leurs poſſeſſions, & aſſuroient les nôtres. Les richeſſes qui ſuffiſoient à l'entretien de tant de troupes & à celui des forces navales, n'étoient dues qu'à ce talent ſi rare & ſi néceſſaire dans un Prince, d'éclairer l'adminiſtration des finances, & non pas à des exactions odieuſes. Son épargne étoit le fruit de ſes ſoins, & non la dépouille de l'indigence. Le traité de Bretigny avoit livré le tiers de la France aux Anglois, & douze ans après ils n'y poſſédoient plus que Calais & Bordeaux. Ils

avoient même perdu cette belle Province d'Aquitaine, l'héritage de leurs Rois. La réputation qui ſuit les ſuccès & qui les fait naître, avoit relevé le nom François dans l'Europe, & le rendoit formidable à ſes ennemis. Une Flotte victorieuſe dominoit ſur les Mers, protégeoit notre Commerce, & défendoit nos Ports; & depuis les extrémités de la Navarre juſqu'aux Iſles qui bordent l'Angleterre, tout avoit plié devant les François qui avoient un Général & un Roi. Si quelques hommes trop frappés de la gloire militaire regrettoient que CHARLES n'ait pas joint ce titre brillant à tant de titres qui l'honorent, qu'ils ſe ſouviennent que deux Rois guerriers avoient perdu le Royaume, & qu'un Roi ſage l'a ſauvé. Que ſeroit-il arrivé, ſi ce Prince s'étoit aveuglément ſoumis aux préjugés de ſon temps, qui ne diſtinguant point aſſez les Rois des anciens Chefs de Barbares, faiſoient conſiſter leur principal mérite à s'expoſer comme un ſoldat à la tête d'une armée? Que devenoit la France, ſi ſon Souverain avoit eu le caractère de Jean II, & la deſtinée qui en fut la ſuite? Les braves de ſon ſiècle l'auroient loué ſans doute, mais la poſtérité auroit-elle honoré en lui le Reſtaurateur d'une Nation?

Quand il n'auroit fait que tirer la France de l'état d'abaiſſement où elle étoit; quand au milieu de tant de dangers & du tumulte de la guerre,

il n'eût pas trouvé les moyens & les momens d'extirper les abus deſtructeurs, qui, comme un poiſon ſecret, dévorent la ſubſtance des Etats, il auroit encore des droits à notre reconnoiſſance, & un rang diſtingué parmi les Rois. Mais nous n'avons vu que la moitié de ſon ouvrage. Son caractère diſtinctif (& c'eſt celui des hommes rares) étoit cette intelligence vaſte & rapide qui voit par tout ce qui manque ce qui pourroit être ſuppléé, & qui ſuffit à la fois au travail de produire & à celui de perfectionner. Parmi les fonctions royales, il en eſt dont la gloire doit être néceſſairement partagée; il en eſt dont l'honneur appartient tout entier au Prince qui ſait penſer & vouloir. C'eſt dans cette belle partie des devoirs du trône que nous allons ſuivre CHARLES V, & il s'offre à nous un grand ſpectacle, l'ame d'un Monarque méditant le bonheur des hommes.

SECONDE PARTIE.

SI les Peuples ne prononcent pas le nom de leurs Rois ſans être frappés de reſpect, le Philoſophe ne peut contempler leurs devoirs ſans être frappé de terreur. Quand cette grande penſée a ſaiſi ſon ame, elle le remplit & l'agite longtemps, & l'humanité entière paroît devant lui. Il voit une foule immenſe d'hommes qui vivent ſous

le regard d'un ſeul, & qui attendent de lui le bonheur qu'ils méritent en échange de leurs droits qu'ils ont abandonnés. Ils ſe ſont tous ſoumis à lui; il s'eſt donné tout entier à eux, & l'on ne ſauroit trop dire de quel côté eſt le plus grand fardeau. C'eſt à lui que s'adreſſent tous les hommages, mais c'eſt à lui que s'adreſſent toutes les plaintes publiques & ſecrettes. L'honneur de ce qui s'eſt fait de glorieux ſous ſes ordres lui appartient, mais le blâme du mal qu'il n'a pas empêché tombe ſur lui. Aucune de ſes actions, aucune de ſes paroles n'eſt indifférente. Il ne peut être injuſte ſans être parjure, car il a promis la juſtice; & s'il lui arrive comme à tous les hommes de ſe tromper, ſon erreur s'étend & ſe multiplie dans les ſiècles.

Le temps où a vécu CHARLES, eſt tel qu'on doit lui ſavoir gré des fautes qu'il n'a pas commiſes, autant que du bien qu'il a fait. Des Coutumes groſſières établies jadis par des Conquérans barbares, & non encore rédigées, mêlées de quelques notions du Droit Romain mal interprété, formoient une Juriſprudence bizarre, où rien n'étoit clair & décidé, que la tyrannie des Nobles & l'oppreſſion du Peuple. L'ignorance générale, qui s'étendoit juſqu'aux Miniſtres des Loix, jetoit encore des ténèbres ſur leur adminiſtration. Les droits de l'humanité étoient par-tout méconnus,

les droits de la guerre étoient affreux. Tout ce qui distinguoit une certaine classe d'hommes, c'est cet esprit de Chevalerie qui élevoit l'ame, & mettoit du moins dans les mœurs une sorte de noblesse, au lieu de cette douceur qui est le fruit des arts & des lumières. Cet héroïsme des Chevaliers faisoit une loi de la clémence & de la générosité envers l'ennemi, & un crime de la mauvaise foi; & c'est être voisin de la vertu que d'avoir senti la honte de tromper, & l'honneur d'être humain & bienfaisant.

Les passions sont ingénieuses même dans les temps d'ignorance, & l'intérêt est le trait de ressemblance, où se reconnoît l'esprit humain dans tous les siècles. Quelque informe que fût la justice que l'on rendoit alors au Peuple, l'avidité avoit pourtant trouvé les moyens de la rendre dispendieuse, & l'art de faire payer la chicane étoit déja fort avancé. Un des premiers actes d'autorité de CHARLES V fut de réprimer ces vexations aussi injurieuses à la dignité des Tribunaux, qu'onéreuses aux Citoyens. Nous avons encore l'Ordonnance, où il met des bornes à la longueur & aux frais des procédures, & restraint cette multitude, dont tout l'emploi est de les prolonger & de les embarrasser. Il veut sur-tout, que la Justice soit prompte & gratuite pour l'indigent qu'elle doit protéger, & qu'elle achève d'accabler, si elle est

lente & coûteuſe. Il fixe le ſalaire des Gens de Loi ; car il a toujours manqué à l'humanité l'établiſſement qui lui feroit le plus d'honneur ; celui d'un certain nombre d'hommes, qui, avec une fortune médiocre & un grand courage, conſacreroient leur étude & leur travail à défendre la fortune, l'honneur & la vie de leurs concitoyens, ſans autre ſalaire que la reconnoiſſance publique, & les regrets du pauvre après leur mort.

Les ſoins de CHARLES ſe portoient en même temps ſur un autre abus non moins funeſte, je veux dire l'altération de ces ſignes arbitraires, qui repréſentant tous les biens & portant le nom du Prince, doivent être auſſi invariables, que ſa parole eſt ſacrée. Il les rapprocha de leur première valeur, qu'on avoit rabaiſſée beaucoup dans les beſoins de l'Etat. Il ſentit combien il étoit dangereux d'employer un pareil remède, qui détruit cette confiance, le fondement néceſſaire de toute ſociété. Il fut d'autant plus empreſſé à guérir ce mal toujours contagieux, que le Commerce étoit un des objets ſur leſquels il exerça le plus l'eſprit réformateur, qui caractériſe ſon gouvernement. Ce n'eſt pas que cet échange des denrées & des productions de tous les climats, ſi utile & ſi fructueux pour tous, lorſqu'il eſt bien entendu, eût alors des moyens auſſi vaſtes & auſſi multipliés, qu'il les eut depuis, lorſqu'on eut acquis un nou-

veau monde. Ce grand arbre du Commerce, qui ombrage aujourd'hui & enrichit tant de Peuples, n'avoit pas étendu ſes rameaux auſſi loin, & ne portoit pas d'auſſi beaux fruits. Mais le ſage Monarque ne l'en cultiva pas avec moins d'attention. Il penſoit que l'encouragement le plus ſolide qu'on pût donner aux Commerçans, c'étoit la liberté. Perſuadé qu'il falloit mettre ſous les yeux de ſes ſujets les exemples & les avantages de l'induſtrie, il appeloit les étrangers dans ſes Ports par toute ſorte de franchiſes & d'exemptions. Il crut, avec raiſon, que la circulation plus abondante, & l'émulation qu'ils produiſoient, étoient pour le Prince d'un prix plus réel, que les impoſitions qui les gênoient auparavant, & dont le Royaume ſouffroit, ſans que le tréſor public en fût accru. C'eſt dans le même principe qu'il augmenta les priviléges de tous les Négocians François. L'eſtime qu'il témoigna pour leurs travaux les leur rendoit plus doux & plus chers, & ſes bienfaits les rendoient plus faciles.

Mais s'il eut jamais beſoin de toute la pénétration d'un Légiſlateur & de toute la vigilance d'un Roi, ce fut ſur-tout lorſqu'il entreprit de réformer la perception des deniers publics. Rien ne fait mieux voir les inconvéniens preſque inévitables attachés à un grand Empire, que ce cri de douleur & de reproche que les Peuples ont élevé

dans tous les temps contre les abus cruels, qui leur rendent la levée des tributs insupportable. On peut croire ces plaintes exagérées; mais en les réduisant beaucoup, il en reste assez pour gémir. Et comment, en jetant les yeux sur tant de millions d'hommes contribuables, ne pas croire que l'Exacteur peut impunément trouver sa proie par-tout où le Prince demande un subside? Combien de fois la voix de l'opprimé doit se perdre & être repoussée avant d'arriver jusqu'au Trône? Par combien de moyens que la fraude invente & que la sagesse du Maître ne peut deviner, l'or, qui doit être porté au dépôt de l'Etat, s'arrête-t-il souvent dans les canaux par où il passe? L'intérêt d'éclairer tant d'abus peut-il être égal à l'intérêt d'en profiter? Et l'art de la finance compliqué pendant des siècles n'est-il pas comparable à la Langue Hiéroglyphique, qui cachoit au Peuple les mystères des Prêtres Egyptiens? Sully, le grand Sully, avouoit qu'il ne le connoissoit pas tout entier, & l'Histoire nous le représente déja comme une science inextricable dès le règne de CHARLES V. Les calamités publiques avoient encore augmenté le désordre. Car c'est toujours lorsque l'indigence est au comble, que les déprédations ont plus de prétextes & de moyens. Le Monarque eut le courage de contenir & de réprimer les Administrateurs des finances au moment où il en avoit le plus de

beſoin. Dans les extrémités les plus preſſantes, où tant d'autres Princes auroient vendu leurs Peuples à l'avidité des Traitans pour avoir de quoi repouſſer l'ennemi, il dédaigna ces honteuſes reſſources, & en chercha dans ſon génie qui s'accordaſſent avec ſon amour pour ſes Sujets. Il porta le flambeau dans ce dédale d'iniquités; il en punit pluſieurs, en prévint d'autres; & coupa une des racines du mal, en écartant de ce miniſtère des hommes, à qui leur rang & leurs fonctions ſembloient en interdire l'approche, & qui par un traité infâme s'étoient rendus protecteurs des coupables, en partageant le profit de leurs crimes. Il ſe fit rendre un compte exact de ceux qui devoient être chargés de la collection des impôts; il obſerva leur conduite, & la régla par les plus ſages Ordonnances. Il ne détruiſit pas tous les maux ſans doute; & qui l'auroit pu? Mais c'étoit beaucoup de les adoucir; & la reconnoiſſance de ſon Peuple fut à la fois la preuve & le prix de ſes ſoins. Il ne trouva pas ce ſyſtême aujourd'hui tant cherché, qui, en réduiſant à des opérations ſimples & lumineuſes la perception des revenus du Prince, augmenteroit les richeſſes publiques, & diminueroit les charges des particuliers. Ce ſeroit là le chef-d'œuvre de l'adminiſtration. Mais ſi CHARLES V n'a pas été juſques-là, avons-nous le droit de le lui reprocher?

Il luttoit contre les obſtacles en tout genre, & ſon règne n'eſt qu'un combat perpétuel contre l'Etranger qui menaçoit ſes Etats, & contre les fléaux qui les déſoloient. La barbarie de ces ſiècles avoit trouvé le ſecret funeſte de rendre la paix plus affreuſe que la guerre. La diſcipline ſévère de ces nombreuſes armées toujours ſubſiſtantes, qui défendent & fatiguent un Royaume, n'avoit pas encore été établie pour ces troupes paſſagères levées dans le beſoin, & congédiées dès qu'elles étoient inutiles. Ces ſoldats devenus brigands, accoutumés à la licence & au pillage, raſſemblés ſous les ordres des plus hardis d'entr'eux, ſe déclaroient les ennemis de toutes les Nations au moment où elles n'en avoient plus. Nourris de rapines & de ſang, payés par les Peuples qui achetoient à prix d'argent une ſûreté précaire, quelquefois exterminés, ils avoient toujours des ſucceſſeurs moins effrayés de leur punition, qu'avides de dépouilles & de brigandage. Nous rougiſſons en voyant ce qu'ont été nos ancêtres, en voyant ces mœurs féroces, dignes des Hordes les plus ſauvages, & des Arabes du déſert. Souvenons-nous que c'eſt à quelques hommes tels que CHARLES V, que nous devons ce que nous ſommes aujourd'hui, & apprenons à reſpecter l'ouvrage du génie.

CHARLES apperçut la ſource de ces horribles

déſordres qui empoiſonnoient les douceurs de la paix, dans ceux que l'on toléroit pendant la guerre pour flatter l'humeur avide & indépendante de la ſoldateſque, & ſur-tout dans le privilége que s'arrogeoit le premier aventurier courageux de ſe faire Chef d'une Compagnie, qu'il cherchoit enſuite à enrichir par des crimes. Il jugea qu'on ne pouvoit trop aſſujettir aux Loix ces hommes armés du glaive qui peut en rompre le joug; & la police militaire fut le fruit de ſes réflexions. Il défendit qu'on levât des Compagnies ſans une permiſſion expreſſe du Prince, & cette permiſſion devoit être le prix des ſervices. Il voulut que les Chefs nommés par lui fuſſent reſponſables de la conduite de leurs ſoldats, & il contint les uns & les autres par des Réglemens ſévères, qui mirent le Peuple à l'abri des violences. Cet ordre introduit pour la première fois dans nos armées, & l'une des principales cauſes des proſpérités de ſon règne, fut perfectionné dans la ſuite ſur le modèle qu'il en avoit tracé. Toute Légiſlation demande à être affermie & achevée par le temps, & c'eſt ſur-tout en ce genre que le grand Homme travaille pour les ſiècles.

Nous ne devons pas oublier une coutume conſtante dont CHARLES ne s'écarta jamais, & qui peint ſon caractère. Vouloit-il ſtatuer quelque choſe ſur la Juriſprudence? Il aſſembloit les Ma-

giſtrats. S'agiſſoit-il de Commerce ? Il appeloit les Négocians. Etoit-il queſtion d'Ordonnances Militaires ? Il conſultoit les Guerriers. Il s'éclairoit toujours des lumières des autres, & décidoit par les ſiennes. Il n'eſt peut-être point de marque plus ſûre de ſupériorité. Car l'homme foible craint toujours de paroître gouverné par autrui, & les penſées d'autrui ſont ſtériles pour l'homme médiocre qui ne penſe point.

Mais ſa propre expérience lui tint lieu de tous les conſeils, lorſqu'il porta cette fameuſe loi devenue fondamentale, qui avançoit de ſept années la majorité des Rois, fixée auparavant à vingt-un ans. C'eſt un des monumens de ſa prudence encore ſubſiſtant ; il connoiſſoit le danger de laiſſer trop long-temps dans un Royaume une autorité paſſagère, qui n'a pas toujours les intérêts de l'autorité permanente ; & il ſavoit que le mal que peuvent faire les Rois, eſt toujours moindre que celui qu'on peut faire en leur nom.

En préparant à ſes ſucceſſeurs une puiſſance plus aſſurée & plus tranquille, il ſut défendre la ſienne propre & celle des Loix, contre des uſurpations d'autant plus dangereuſes qu'elles avoient un prétexte ſacré. Des Miniſtres de l'Égliſe pouſſés par un eſprit d'intérêt & d'ambition qu'elle déſavoue, évoquoient ſouvent à leur Tribunal des cauſes qui, n'intéreſſant que la fortune ou la vie des

citoyens, & non pas leur conſcience, appartenoient aux Magiſtrats ſéculiers. Ces appels éterniſoient les procès, & faiſoient naître des exactions & des injuſtices. CHARLES, plein de zèle pour une Religion ſainte, ne voulut pas qu'elle devînt un objet de plainte & de ſcandale pour le Peuple, qui ne doit que la bénir & la reſpecter. Il reſſerra dans de juſtes bornes la Juriſdiction du Sacerdoce, ſi digne de vénération, lorſqu'il n'exerce que le règne de Dieu; mais qui ſemble avertir les hommes de le juger, lorſqu'il affecte un autre empire.

Toute oppreſſion étoit odieuſe à ce Roi, qui aimoit ſon Peuple. Il étendit les effets de ſa bonté juſques ſur cette Nation, qui paroît, en déteſtant toutes les autres, leur avoir donné le droit de la rejeter de leur ſein; qui a été cruelle, & qui a ſouffert des cruautés; qui a puiſé dans la proſcription & dans la misère les leçons de l'induſtrie, & qui a fini par s'enrichir au milieu des Peuples qui la maudiſſent. Quelques Juifs, qui ſembloient n'avoir embraſſé notre Religion que pour la deshonorer, croyoient ſe rendre agréables à leurs nouveaux Frères, en devenant les perſécuteurs de leurs Compatriotes. Ils élevoient tous les jours contre ces malheureux de nouvelles accuſations, toujours reçues avec avidité par le Peuple qui ne juge point, & adoptées légèrement par des Juges qui étoient Peuple. Le Monarque, qui doit la juſ-

tice à tous, la rendit à ces infortunés. Il ordonna, & cette loi suffiroit pour faire connoître l'esprit qui régnoit alors, que les Juifs ne fussent pas condamnés sans preuve. Ce n'est pas sans demander pardon à l'humanité, que je loue un Roi d'avoir défendu qu'on fût injuste, & d'avoir rempli le premier de ses devoirs; mais les devoirs changent de forme & d'espèce avec les temps. Le Philosophe voit le grand homme placé dans son siècle entre les lumières & les ténèbres, & il le juge sur ce qu'il a ôté aux unes & ajouté aux autres. Si nous étions portés à nous enorgueillir de nos progrès; si nous félicitant du chemin que nous avons fait dans la carrière de la raison, nous ne regardions pas avec assez de respect les hommes courageux qui nous en ont ouvert l'entrée, en arrachant les ronces qui la fermoient; c'est alors que le Philosophe auroit droit de nous dire : » Eh ! d'où naît » donc votre orgueil ? Pourquoi vous regardez-» vous avec tant de complaisance dans la route que » l'on vous a tracée, au lieu de songer à la pour-» suivre ? Pensez-vous donc avoir tout fait ? » CHARLES avançoit son siècle, & vous retardez » le vôtre. CHARLES, dans un règne trop court, » & dans des temps trop grossiers, a donné des » Loix sages, lorsqu'à peine on connoissoit des » Loix. Et vous, quatre cens ans après lui, en-» tourés de lumières & de secours, avez-vous

» perfectionné

» perfectionné votre Législation? C'est en vain que
» la raison vous crie, qu'en empruntant une Juris-
» prudence étrangère, il falloit pour vous la rendre
» propre, ou la concilier avec vos Traditions lo-
» cales & vos Coutumes antiques, ou les lui sa-
» crifier; que le Code d'un Peuple éclairé doit
» former un tout aussi parfait que peut l'être l'ou-
» vrage des hommes, & où l'on ne trouve ni in-
» terprétations arbitraires, ni contradictions ab-
» surdes : voilà le vœu général de vos meilleurs
» Citoyens. L'avez-vous rempli? Songez-vous à
» le remplir? Et que vous sert que votre langue
» soit la langue de l'Europe, & que vos chef-
» d'œuvres fassent ses plaisirs? Que vous servent
» tant de connoissances, si ce n'est pas à porter au
» plus haut degré de perfection ce qui rend une
» Nation heureuse & respectable, les Loix?

Il est doux pour ces esprits paisibles, occupés dans la retraite des Arts qui élèvent l'ame & embellissent la vie, de trouver dans l'Histoire leur goût justifié par l'exemple des Hommes célèbres. CHARLES aimoit les Lettres. Il encouragea le petit nombre de ceux que l'on appeloit alors Savans, c'est-à-dire qui avoient l'amour de la Science, & n'en avoient pas l'idée, & qui, dans des temps plus heureux, auroient su la connoître & l'acquérir. Les prospérités de son règne permirent à la Nation de développer dans quelques Poësies, en-

core informes, la gaieté qui fait ſon caractère, & qui dicta les Ouvrages de nos premiers Ecrivains. Il raſſembla plus de Livres qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs n'en avoit eu; & on le regarde comme le fondateur de cet immenſe dépôt des productions de l'eſprit humain, que le travail augmentera d'un côté, tandis que la raiſon en retranchera de l'autre, & dans lequel on peut ſe repréſenter l'erreur & le mauvais goût, entourés de monumens innombrables, & la vérité & le génie qu'on diſtingue à peine, appuyés ſur quelques chef-d'œuvres. On doit rappeler ici, pour l'honneur des Lettres, ce mot ſi connu de CHARLES V, que la France doit être heureuſe & floriſſante tant que la Science y ſera en honneur. On oppoſe avec plaiſir ce ſentiment d'un Monarque illuſtre aux déclamateurs chagrins, qui penſent ou feignent de penſer que les Lettres ont corrompu les Peuples, parce qu'elles n'ont pu guérir tous leurs maux. On l'oppoſe encore aux hommes orgueilleux & jaloux, qui bleſſés en ſecret d'une gloire qu'on ne peut acheter, & dont on n'hérite pas, voudroient anéantir le règne de l'éloquence & de la raiſon.

La vie d'un grand Roi appartient toute entière au genre humain. S'il a commis une faute, ſi cette faute a été éclatante, ſur-tout ſi elle a été réparée, c'eſt une inſtruction pour la poſtérité : elle doit à ce titre entrer dans ſon éloge. L'adulation la diſſimuleroit; mais ce n'eſt pas à elle à ſentir ni à

louer ce qui eſt grand. Oui, ne craignons pas de le dire, CHARLES fut injuſte une fois; mais il reconnut & corrigea ſon injuſtice, & ce trait eſt digne d'achever le tableau de ſa gloire.

Du Gueſclin, au moment où il fut nommé Connétable, avoit demandé pour toute grace, que, quelques diſcours qu'on pût tenir contre lui, le Prince, avant de rien décider, daignât du moins l'entendre lui-même. Cette prière eſt un preſſentiment remarquable; elle montre que le grand homme apperçoit l'envie d'auſſi loin qu'il en eſt apperçu. CHARLES, ſur la fin de ſon règne, irrité contre le Duc de Bretagne, dont le penchant pour les Anglois n'étoit que trop manifeſte, avoit réſolu de confiſquer ſon Duché: & nous n'entreprendrons point de juger cette démarche, condamnée par pluſieurs Hiſtoriens, & juſtifiée par d'autres. Toutes ces diſcuſſions de la politique & de la juriſdiction féodale, le plus ſouvent obſcurcies à deſſein par les Apologiſtes des deux partis, trompent notre curioſité & nos jugemens. Quoi qu'il en ſoit, le Connétable, chargé de cette Guerre entrepriſe contre ſon Souverain, ne l'approuva pas en effet; mais dans le Conſeil où le Roi demanda les avis, il ne s'expliqua que par un ſilence reſpectueux. La calomnie, qui ne pouvoit lui reprocher ſes paroles, interpréta ſon ſilence. On feignit de craindre que du Gueſclin ne fût d'intelligence avec le Duc de Bretagne, & ne ſacrifiât le Roi de France. La malignité, qui

fait ſi bien reſſembler au zèle, fit voir le Royaume en danger, & la trahiſon prête à éclater. Le Roi fut ému, entraîné, & la diſgrace de du Gueſclin décidée. Elle ne fut pas longue. L'impulſion étrangère que CHARLES avoit ſuivie, céda aux réflexions de ſa ſageſſe & aux mouvemens de ſa généroſité. Le Guerrier vertueux, outragé par un reproche de perfidie qu'il avoit ſi peu mérité, avoit renvoyé ſur le champ les marques de ſa dignité au Maître dont il étoit méconnu. Deux Princes du Sang royal vont de la part du Monarque les reporter à du Gueſclin. Ils lui rendent cette épée de Connétable, annoblie dans ſes mains, & ſi terrible aux ennemis. Ils avouent que le Roi a été trompé, & qu'il lui rend juſtice. Le Héros ſe défend quelque temps, il craint un ſecond effort de la calomnie. Les Princes inſiſtent, & l'intérêt de l'Etat l'emporte. Le Monarque a fléchi ſon Sujet. Qui des deux étoit le plus grand? O majeſté des Rois! combien tu t'élèves en t'abaiſſant devant la vertu!

Pourquoi faut-il que nous mêlions des regrets & des larmes au plaiſir de l'admiration? Pourquoi faut-il que la mort d'un bon Roi ait encore des droits à nos louanges? Qu'elles ſont triſtes & amères! La carrière de CHARLES fut trop tôt bornée. Le Ciel, qui lui prodigua ſes dons, ne lui aſſigna que peu de jours pour en jouir. Une langueur ſecrette, attribuée à un poiſon lent, & qui du moins en eut les effets funeſtes, l'avertiſſoit à chaque

inſtant d'une fin prochaine, & marqua le terme de ſes années dans l'âge où les hommes ont toute la force de la maturité. Les germes du trépas, qui ſe développoient dans ſon ſein, n'ôtèrent rien à ſon courage. Plus il ſentoit défaillir ſa vie, plus il ſe hâtoit de la remplir de grandes actions, & d'en conſacrer les reſtes à ſon Peuple.

Lorſqu'il vit approcher la mort, il avoit déja recueilli toute ſa prudence pour raſſurer le Royaume, qui alloit être abandonné à un enfant. La Régence étoit réglée & reſtrainte, & la forme du gouvernement fixée. Prêt à ſe ſéparer de ſes Sujets, qui lui avoient toujours été ſi chers, il voulut leur laiſſer une dernière marque de ſon amour, en aboliſſant une partie des tributs qu'il n'avoit jamais impoſés qu'à regret, & qu'ils avoient toujours payés ſans murmure. Il ſigna cet Edit quelques heures avant d'expirer. Ses dernières paroles furent des vœux pour ſon Peuple, & ſon dernier inſtant fut un bienfait.

Une idée accablante & terrible s'offre à moi, & doit s'offrir ſans doute à tous les eſprits. Nous avons vu CHARLES V travailler vingt ans au bonheur de la France. Hélas! quel en fut le fruit? O inévitable révolution des choſes humaines! O deſtinées des hommes, dépoſées dans les mains d'un homme! CHARLES meurt, & tout eſt changé. Il meurt; & ce que la ſageſſe, la conſtance & la modération avoient fait, la démence,

l'ambition, la férocité l'ont détruit. Ah! s'il eût été donné à ce Prince de lire dans l'avenir; ſi dans l'inſtant de ſa mort, où il ſe conſoloit ſans doute d'être ſitôt enlevé à ſon Peuple, par la penſée du bien qu'il avoit fait, il eût pu prévoir les malheurs affreux qui alloient accabler la France! Si cette ſcène effrayante de déſaſtres & d'horreurs s'étoit ouverte devant ſes yeux prêts à ſe fermer!..... Mais détournons les nôtres du tableau de ces infortunes, qu'un autre CHARLES ſut réparer. La machine des grands Etats ne s'affermit & ne ſe fixe dans un ſûr équilibre qu'après de violentes ſecouſſes, & ſous les coups de l'adverſité. O mes Concitoyens! quelques diſgraces paſſagères n'ébranleront point votre courage. Vous ne perdrez jamais cette fierté nationale, le principe de l'héroïſme & du ſuccès; vous entendrez l'ombre de CHARLES V qui vous crie: » François, ſi vous n'avez pas été » invincibles, vos ennemis le ſont-ils? Quelle Na» tion doit avoir plus de fermeté dans les revers » que celle qui ſe connoît tant de reſſources? Quel » Peuple doit être moins effrayé de ſes défaites » que celui qui fut tant de fois vainqueur? Avez» vous éprouvé plus de maux que ceux qui m'ont » précédé & qui m'ont ſuivi? Venez, deſcendez » dans ces Tombes auguſtes où mon brave Conné» table eſt placé à côté du Roi qui fut ſon ami, » où j'ai vu deſcendre Turenne, où j'attendois » Villars. Venez jurer à tous ces Héros, à moi, de

» ne jamais vous défier de votre courage ni de » votre fortune ; & que ces grands noms & le » mien, répétés ſans ceſſe parmi vous, ſoient l'ai» guillon de votre valeur, le préſage de vos proſ» pérités, & le ſignal de vos victoires.

APPROBATIONS.

J'AI lu ce Diſcours, dans lequel je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi & aux Mœurs. En Sorbonne, le 20 Juin 1767. CHEVREUIL.

J'AI porté le même jugement. En Sorbonne, le 20 Juin 1767. ADHENET.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. L'Académie Françoiſe, dont à l'exemple du Roi LOUIS XIV notre Prédéceſſeur & très-honoré Biſaïeul, Nous avons bien voulu Nous déclarer le Chef & le Protecteur, Nous ayant fait repréſenter qu'elle continue de donner tous ſes ſoins à la perfection de la Langue Françoiſe ; en ſorte que non-ſeulement elle a revu & augmenté ſon Dictionnaire, pour en donner une nouvelle édition, mais qu'elle a fait auſſi diverſes obſervations ſur la Langue, & travaillé à pluſieurs Ouvrages de même nature, qu'elle deſireroit faire imprimer, s'il Nous plaiſoit lui accorder des Lettres de Privilége, tant pour la réimpreſſion de ſon Dictionnaire, que pour l'impreſſion des autres Ouvrages qu'elle a entrepris, offrant pour cet effet de les faire imprimer & réimprimer en bon papier & beaux caractères, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modèle ſous le contreſcel des Préſentes. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ladite Académie, tant en conſidération du mérite & de la capacité des perſonnes qui la compoſent, qu'à cauſe de l'avantage que le Public peut retirer des Ouvrages auxquels elle s'applique, Nous avons permis & permettons par ces Préſentes à ladite Compagnie, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre obéiſſance, par tel Imprimeur qu'elle voudra choiſir, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſon Dictionnaire revu & augmenté, & tous les autres

Ouvrages qu'elle aura faits, *& qu'elle voudra faire paroître en ſon nom*, en un ou pluſieurs Volumes, conjointement ou ſéparément, en beaux caractères & ſur papier conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modèle ſous notredit contreſcel ; & ce pendant le temps & eſpace de vingt-cinq années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes : Faiſons très-expreſſes défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition que ce ſoit, d'imprimer ou de faire imprimer, en tout ni en partie, aucun des Ouvrages de ladite Académie, ni d'en introduire, vendre ou débiter aucune impreſſion étrangere dans notre Royaume, ſans le conſentement par écrit de ladite Académie, ou de ceux qui auront ſon droit, à peine contre chacun des contrevenans de trois mille livres d'amende, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à ladite Académie, ou aux Libraires dont elle ſe ſera ſervi ; & à peine auſſi de confiſcation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à condition néanmoins que dans trois mois, à compter de ce jour, ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris : Que l'impreſſion de chacun deſdits Ouvrages de l'Académie ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; & qu'elle ſe conformera, ou ceux qui auront droit d'elle, en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; & qu'avant de les expoſer en vente, il ſera mis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir pleinement & paiſiblement ladite Académie, ou ceux qui auront droit d'elle, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin de chacun deſdits Ouvrages, ſoit tenue pour dûement ſignifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original : Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le trentiéme jour du mois d'Avril l'an de grace 1750, & de notre Règne le trente-cinquiéme. Par le Roi en ſon Conſeil, SAINSON.

L'Académie Françoiſe a cédé le préſent Privilége au Sieur BRUNET, ſon Libraire, ſuivant les conditions portées dans ſes Regiſtres. A Paris le vingt Juin mil ſept cent cinquante.

Signé MIRABAUD, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Regiſtré, enſemble la Ceſſion, ſur le Regiſtre XII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 431, *fol.* 309, *conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du* 28 *Février* 1723. *A Paris le* 22 *Juin* 1750. LE GRAS, Syndic...
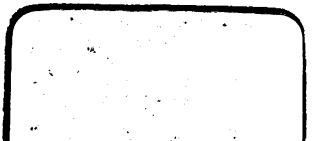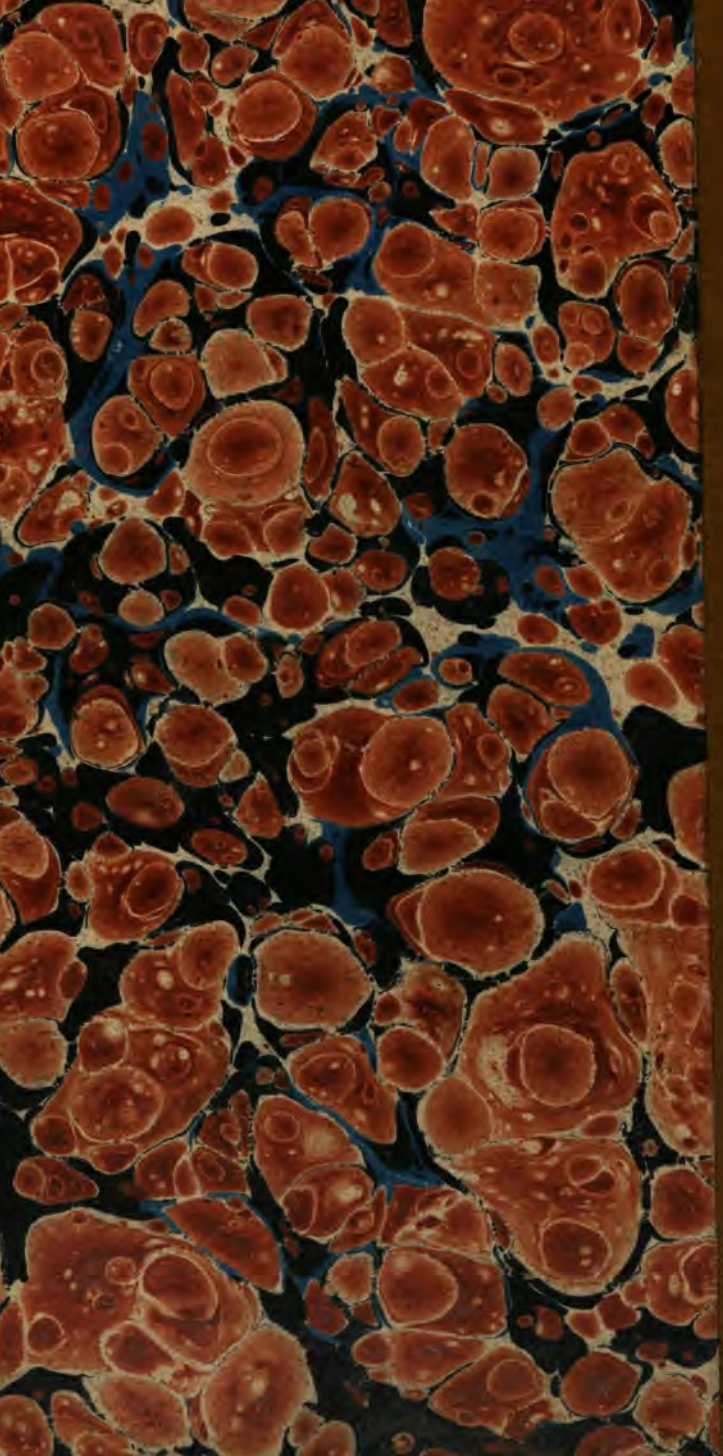
55594287